

Département de la Vendée

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
de Saint Julien des Landes

**Séance du 30 Avril 2026**

**Date de la Convocation**  
23/04/2026

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

**Votes**

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

**Date d’Affichage**

06/05/2026

**L’an deux mil vingt-six, le trente avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nadia REMAUD**

**PRESENTS :** REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, RABILLÉ Patricia, ROCHEREAU Jean-Christophe, GUIMIER Loetitia, COUTANCEAU Stéphanie, MORNET Delphine, SYRAS Rudy, GAUTIER Amélie, BONNET Charlotte, LOIRET Alexandre, CHARBONNEAU Tony, BISSON Amandine, CHAILLOU Léo

**ABSENTS EXCUSES :** PILLET Aurélien, TESSIER Jean

Mme Amandine BISSON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : COMMISSION D’APPEL D’OFFRES (CAO) : DÉSIGNATION DES MEMBRES**

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu’il convient de désigner les membres titulaires de la commission d’appel d’offres et ce pour la durée du mandat ;

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret.

En application de l’article L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider, à l’unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination de ses représentants.

Considérant qu’outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil.

Sont candidats au poste de titulaire :

M. Bruno BIDEAU

Mme Céline MIGNÉ

M. Jean-Christophe ROCHEREAU

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme Charlotte BONNET

M. Alexandre LOIRET

Mme Delphine MORNET

Paraphe

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **DECIDE** à l'unanimité de recourir au vote à main levée,
- **PROCEDE** à l'élection des membres :

**Titulaire :**

M. Bruno BIDEAU  
Mme Céline MIGNÉ  
M. Jean-Christophe ROCHEREAU

Nombre de voix : 17

**Suppléant :**

Mme Charlotte BONNET  
M. Alexandre LOIRET  
Mme Delphine MORNET

Nombre de voix: 17

**Le Maire**  
**Nadia REMAUD**



**Le secrétaire de séance**  
**Amandine BISSON**

Département de la Vendée

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
de Saint Julien des Landes

**Séance du 30 Avril 2026**

**Date de la Convocation**  
23/04/2026

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 17

**Votes**

Pour : 17  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Date d’Affichage**  
06/05/2026

L’an deux mil vingt-six, le trente avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nadia REMAUD

**PRESENTS** : REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, RABILLÉ Patricia, ROCHEREAU Jean-Christophe, GUIMIER Loetitia, COUTANCEAU Stéphanie, MORNET Delphine, SYRAS Rudy, GAUTIER Amélie, BONNET Charlotte, LOIRET Alexandre, CHARBONNEAU Tony, BISSON Amandine, CHAILLOU Léo

**ABSENTS EXCUSES** : PILLET Aurélien, TESSIER Jean

Mme Amandine BISSON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) : DÉSIGNATION DES MEMBRES**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et particulièrement ses articles L 1411-1, L1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 ainsi que ses articles D 1411-3 à D 1411-5,

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Décide de procéder à l’élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de la Commission de délégation de service public.

Considérant qu’il convient de désigner les membres titulaires de la commission d’appel d’offres et ce pour la durée du mandat ;

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret.

En application de l’article L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider, à l’unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination de ses représentants.

Sont candidats au poste de titulaire :

M. Bruno BIDEAU  
Mme Céline MIGNÉ  
M. Jean-Christophe ROCHEREAU

Paraphe

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme Charlotte BONNET  
M. Alexandre LOIRET  
Mme Delphine MORNET

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **DECIDE** à l'unanimité de recourir au vote à main levée,
- **PROCEDE** à l'élection des membres :

**Titulaire :**

M. Bruno BIDEAU  
Mme Céline MIGNÉ  
M. Jean-Christophe ROCHEREAU

Nombre de voix : 17

**Suppléant :**

Mme Charlotte BONNET  
M. Alexandre LOIRET  
Mme Delphine MORNET

Nombre de voix: 17

**Le Maire**  
**Nadia REMAUD**



**Le secrétaire de séance**  
**Amandine BISSON**



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 30 Avril 2026

Date de la Convocation  
23/04/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

Votes

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

Date d'Affichage

06/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nadia REMAUD

**PRESENTS :** REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, RABILLÉ Patricia, ROCHEREAU Jean-Christophe, GUIMIER Loetitia, COUTANCEAU Stéphanie, MORNET Delphine, SYRAS Rudy, GAUTIER Amélie, BONNET Charlotte, LOIRET Alexandre, CHARBONNEAU Tony, BISSON Amandine, CHAILLOU Léo

**ABSENTS EXCUSES :** PILLET Aurélien, TESSIER Jean

Mme Amandine BISSON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : COMMISSION LOCALE D'EVUALATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) :  
DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT**

Mme le Maire expose à l'Assemblée que l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts prévoit la création, au sein des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique, d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le rôle de la CLECT est de procéder à l'évaluation du montant initial des attributions de compensations l'année de l'adoption de la fiscalité professionnelle unique et lors de chaque transfert de charges ultérieur.

Dans ces circonstances, il appartient à l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre de constituer la CLECT et d'en fixer la composition, à la majorité des deux tiers de l'organe délibérant. Chaque commune doit y être représentée par au moins un représentant.

Il appartient au Conseil municipal de chaque commune membre de procéder à l'élection de son ou ses représentants au sein de la CLECT. Ce représentant est obligatoirement un conseiller municipal.

La commission élit un Président et un Vice-président parmi ses membres.

Le Président de la CLECT est chargé de la convocation de la commission, de la détermination de l'ordre du jour ainsi que de la présidence des séances. Le Vice-président le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

Paraphe

Vu le Code général des impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°RGLT\_26\_302\_79 en date du 22 avril 2026 du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays des Achards portant création et fixant la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à 9 représentants, soit un représentant par commune ;

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le Conseil municipal parmi ses membres ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **DÉSIGNE** Mme Nadia REMAUD comme représentant de la commune au sein de la CLECT

**Le Maire**  
**Nadia REMAUD**



**Le secrétaire de séance**  
**Amandine BISSON**

Département de la Vendée

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
de Saint Julien des Landes

**Séance du 30 Avril 2026**

**Date de la Convocation**  
23/04/2026

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 17

**Votes**

Pour : 17  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Date d’Affichage**  
06/05/2026

L’an deux mil vingt-six, le trente avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nadia REMAUD

**PRESENTS** : REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, RABILLÉ Patricia, ROCHEREAU Jean-Christophe, GUIMIER Loetitia, COUTANCEAU Stéphanie, MORNET Delphine, SYRAS Rudy, GAUTIER Amélie, BONNET Charlotte, LOIRET Alexandre, CHARBONNEAU Tony, BISSON Amandine, CHAILLOU Léo

**ABSENTS EXCUSES** : PILLET Aurélien, TESSIER Jean

Mme Amandine BISSON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : ASSOCIATION « CONTACT » : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT TITULAIRE ET SUPPLÉANT**

La commune de Saint Julien des Landes collabore avec l’association CONTACT dont l’action consiste à l’insertion sociales et professionnelles de demandeurs d’emploi.

Il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein du conseil municipal afin de représenter la commune au sein de l’association.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **DÉSIGNE** Mme Amandine BISSON comme représentante titulaire de la commune au sein de l’association « CONTACT » et Mme Amélie GAUTIER comme représentante suppléante.

**Le Maire**  
Nadia REMAUD



**Le secrétaire de séance**  
Amandine BISSON



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 30 Avril 2026

Date de la Convocation  
23/04/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

Votes

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

Date d'Affichage

06/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nadia REMAUD

**PRESENTS :** REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, RABILLÉ Patricia, ROCHEREAU Jean-Christophe, GUIMIER Loetitia, COUTANCEAU Stéphanie, MORNET Delphine, SYRAS Rudy, GAUTIER Amélie, BONNET Charlotte, LOIRET Alexandre, CHARBONNEAU Tony, BISSON Amandine, CHAILLOU Léo

**ABSENTS EXCUSES :** PILLET Aurélien, TESSIER Jean

Mme Amandine BISSON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE**

Crée en 2001 par le ministre délégué aux anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Le rôle du CORDEF est essentiel pour associer tous les citoyens aux questions de défense.

Même si les anciens combattants peuvent être pour lui des interlocuteurs lors de l'organisation des cérémonies patriotiques, il n'en demeure pas moins que la majorité de ses actions sont tournées aujourd'hui vers les jeunes. En particulier, il doit les informer sur le parcours de citoyenneté dont la première étape se déroule en mairie avec le recensement.

Mme le Maire propose au conseil municipal de désigner le correspondant défense.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **DÉSIGNE** Mme Céline MIGNÉ comme « Correspondante Défense » de la commune de Saint Julien des Landes.

Le Maire  
Nadia REMAUD



Le secrétaire de séance  
Amandine BISSON



## Séance du 30 Avril 2026

Date de la Convocation  
23/04/2026

Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 17

Votes  
Pour : 17  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d’Affichage  
06/05/2026

L’an deux mil vingt-six, le trente avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nadia REMAUD

**PRESENTS :** REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, RABILLÉ Patricia, ROCHEREAU Jean-Christophe, GUIMIER Loetitia, COUTANCEAU Stéphanie, MORNET Delphine, SYRAS Rudy, GAUTIER Amélie, BONNET Charlotte, LOIRET Alexandre, CHARBONNEAU Tony, BISSON Amandine, CHAILLOU Léo

**ABSENTS EXCUSES :** PILLET Aurélien, TESSIER Jean

Mme Amandine BISSON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

### Objet : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) : DÉSIGNATION DES MEMBRES

Conformément au 1 de l’article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d’un adjoint délégué, président de la commission
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaire suppléants pour les communes de plus de 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La commission a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d’évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d’habitation recensées par l’administration fiscale ainsi que signaler à l’administration les changements affectant les propriétés bâties et non bâties non prises en compte par l’administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l’installation de l’organe délibérante. Elle est réalisée à partir d’une liste de contribuables, en nombre double (32 personnes), proposée sur délibération du conseil municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Pour que cette nomination puisse avoir lieu, de **DRESSER** une liste de 32 noms suivant :

M.	BIDEAU	Bruno
Mme	RABILLÉ	Patricia
M.	GODET	Jean-Michel
M	HILLAIRET	Joël
Mme	GUIMIER	Loëtitia
M.	MIGNÉ	Serge
M.	BURNELEAU	Romain
Mme	RIBLE	Raphaële
Mme	MERCIER	Isabelle
Mme	CHAIGNE	Amandine
M.	PHELIPPEAU	Rémy
Mme	MANGUY	Marie-Thérèse
Mme	MANDIN	Anita
M.	ANGIBAUD	Jean-Michel
M.	CAZES	Luc
Mme	GUERINEAU	Chantal
M.	GODET	Jean-Philippe
M.	BRET	Joël
Mme	NOBIRON	Alice
M.	TESSIER	Fabien
M.	PATRON	Gary
Mme	SIMON	Thérèse
Mme	BOURIEAU	Bénédicte
Mme	GAUVRIT	Carole
M.	PILLET	Aurélien
M.	GROSSIN	André
Mme	BONNET	Charlotte
Mme	JOCHARD	Julie
M.	DELAIR	Fernand
Mme	PILLET	Mireille
M.	GROUSSIN	Didier
Mme	GROLLIER	Gwenolla

Le Maire  
Nadia REMAUD



*Remaud*

Le secrétaire de séance  
Amandine BISSON

*Bisson*

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

## Séance du 30 Avril 2026

Date de la Convocation  
23/04/2026

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 17

**Votes**

Pour : 17  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d’Affichage  
06/05/2026

L’an deux mil vingt-six, le trente avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nadia REMAUD

**PRESENTS :** REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, RABILLÉ Patricia, ROCHEREAU Jean-Christophe, GUIMIER Loetitia, COUTANCEAU Stéphanie, MORNET Delphine, SYRAS Rudy, GAUTIER Amélie, BONNET Charlotte, LOIRET Alexandre, CHARBONNEAU Tony, BISSON Amandine, CHAILLOU Léo

**ABSENTS EXCUSES :** PILLET Aurélien, TESSIER Jean

Mme Amandine BISSON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

### Objet : CCAS : ÉLECTION DES MEMBRES ÉLUS

Mme Le Maire expose que conformément au décret n° 562 du 6 mai 1995, relatif aux centres communaux d’action sociale, la moitié des membres du conseil d’administration du centre communal d’action sociale sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d’après l’ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Mme le Maire rappelle qu’elle est présidente de droit du CCAS et qu’elle ne peut être élue sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l’élection de ses représentants au conseil d’administration.

En application de l’article L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider, à l’unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination de ses représentants.

Une seule liste de candidats a été présentée :

- Bruno BIDEAU
- Loetitia GUIMIER
- Charlotte BONNET
- Patricia RABILLÉ

Paraphe

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 085-218502367-20260430-D2026\_04\_30\_07-DE

S<sup>2</sup>LO

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **DECIDE** à l'unanimité de recourir au vote à main levée,
- **ONT ETE PROCLAMÉS** membres du conseil d'administration du CCAS :
  - Bruno BIDEAU
  - Loetitia GUIMIER
  - Charlotte BONNET
  - Patricia RABILLÉ

**Le Maire**  
**Nadia REMAUD**



**Le secrétaire de séance**  
**Amandine BISSON**

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

## Séance du 30 Avril 2026

Date de la Convocation  
23/04/2026

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

**Votes**

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage

06/05/2026

L’an deux mil vingt-six, le trente avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nadia REMAUD

**PRESENTS :** REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, RABILLÉ Patricia, ROCHEREAU Jean-Christophe, GUIMIER Loetitia, COUTANCEAU Stéphanie, MORNET Delphine, SYRAS Rudy, GAUTIER Amélie, BONNET Charlotte, LOIRET Alexandre, CHARBONNEAU Tony, BISSON Amandine, CHAILLOU Léo

**ABSENTS EXCUSES :** PILLET Aurélien, TESSIER Jean

Mme Amandine BISSON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : AMÉNAGEMENT DE LIAISONS DOUCES : VALIDATION DE L’APD ET AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION, D’ATTRIBUTION ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

Mme. le Maire expose au conseil municipal le projet d’aménagement de liaisons douces.

*1 - Définition de l’étendue du besoin à satisfaire*

M. Fabien TESSIER, Adjoint en charge du Cadre de Vie, énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

Création d’un maillage de liaisons douces (piétonnes et cyclables) dans l’enveloppe urbaine de la commune.

Ce maillage permettrait de relier la zone artisanale au Grand Défi en passant par les différents lotissement et structures communales

*2 - Le montant prévisionnel du marché*

Mme le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d’œuvre à 151 354.35 € HT

Paraphe

### 3 - Procédure envisagée

Mme le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée.

### 4 - Cadre juridique

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s).

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **VALIDE** l'Avant-Projet Définitif présenté pour le projet d'aménagement de liaisons douces,
- **AUTORISE** Mme le Maire à engager la procédure de passation du marché, de recourir à une procédure adaptée ouverte et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus
- **AUTORISE** Mme le Maire attribuer les marchés aux candidats classés en première position selon le rapport d'analyse des offres
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les marchés avec les attributaires désignés et **PRENDRE** toutes décisions relatives à leur exécution.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif du budget principal 2026 – chap 23

Le Maire  
Nadia REMAUD



Le secrétaire de séance  
Amandine BISSON



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 30 Avril 2026

Date de la Convocation  
23/04/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 17

Votes

Pour : 17  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d’Affichage  
06/05/2026

L’an deux mil vingt-six, le trente avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nadia REMAUD

**PRESENTS** : REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, RABILLÉ Patricia, ROCHEREAU Jean-Christophe, GUIMIER Loetitia, COUTANCEAU Stéphanie, MORNET Delphine, SYRAS Rudy, GAUTIER Amélie, BONNET Charlotte, LOIRET Alexandre, CHARBONNEAU Tony, BISSON Amandine, CHAILLOU Léo

**ABSENTS EXCUSES** : PILLET Aurélien, TESSIER Jean

Mme Amandine BISSON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : RÉPARATION D’UN OUVRAGE AU LIEUDIT LES SURIES : MODIFICATION DE LA PRESTATION**

Par délibération n°D2026\_03\_05\_12, le conseil municipal avait attribué la prestation de réparation de l’ouvrage au lieudit les Suries à l’identique à l’entreprise BGCV pour un montant de 26 653.83€ HT.

Après retour sur le terrain et avis d’un technicien, il s’avère que la prestation demandée doit être modifiée afin d’assurer plus de sécurité pour les passants. En effet, le pont actuel ne protège pas une chute dans le court d’eau. Il convient également de réparation les 2 côtés de l’ouvrage.

M. Bruno BIDEAU, Adjoint en charge de la Voirie, présente le devis de l’entreprise BGCV pour un montant de 47 999.32€ HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **ACCEPTE** la modification des prestations
- **APPROUVE** le devis de l’entreprise BGCV d »un montant total de 47 999.32€ HT (annule et remplace le devis d’un montant de 26 653.83€HT)
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Le Maire  
Nadia REMAUD



Le secrétaire de séance  
Amandine BISSON



Département de la Vendée

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
de Saint Julien des Landes

**Séance du 30 Avril 2026**
**Date de la Convocation**  
23/04/2026

**Nombre de conseillers**
*En exercice :* 19  
*Présents :* 17  
*Votants :* 17

**Votes**
*Pour :* 17  
*Abstention :* 0  
*Contre :* 0

**Date d’Affichage**  
06/05/2026

L’an deux mil vingt-six, le trente avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nadia REMAUD

**PRESENTS :** REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, RABILLÉ Patricia, ROCHEREAU Jean-Christophe, GUIMIER Loetitia, COUTANCEAU Stéphanie, MORNET Delphine, SYRAS Rudy, GAUTIER Amélie, BONNET Charlotte, LOIRET Alexandre, CHARBONNEAU Tony, BISSON Amandine, CHAILLOU Léo

**ABSENTS EXCUSES :** PILLET Aurélien, TESSIER Jean

Mme Amandine BISSON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : ACQUISITION D’UN TYROLIENNE : CHOIX DU PRESTATAIRE**

Le Conseil Municipal des Enfants a pour projet l’installation d’une tyrolienne à la zone de loisirs « le Fief des Rainettes »

2 entreprises ont été consultées.

Mme le Maire présente les propositions reçues :

	Montage Inclus <i>Montant HT</i>	Montage effectué par les services techniques <i>Montant HT</i>
PCV Collectivités	14 354.00€	11 504.00€
PROLUDIC	11 287.32€	8 054.66€

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **ATTRIBUE** l’acquisition de la tyrolienne à l’entreprise PROLUDIC – 37210 VOUVRAY, pour un montant de 11 287.32€ (montage inclus)
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Le Maire  
Nadia REMAUD




Le secrétaire de séance  
Amandine BISSON



Département de la Vendée

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
 de Saint Julien des Landes

**Séance du 30 Avril 2026**
**Date de la Convocation**  
 23/04/2026

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 15

**Votes**

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

**Date d’Affichage**

06/05/2026

L’an deux mil vingt-six, le trente avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nadia REMAUD

**PRESENTS** : REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, RABILLÉ Patricia, ROCHEREAU Jean-Christophe, GUIMIER Loetitia, COUTANCEAU Stéphanie, MORNET Delphine, SYRAS Rudy, GAUTIER Amélie, BONNET Charlotte, LOIRET Alexandre, CHARBONNEAU Tony, BISSON Amandine, CHAILLOU Léo

**ABSENTS EXCUSES** : PILLET Aurélien, TESSIER Jean

Mme Amandine BISSON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

*Mme Carole GAUVRIT et M. Léo CHAILLOU membres du Conseil d’Administration du Comité d’Animation quittent la salle.*

En conformité avec le budget primitif 2026, il est proposé au conseil municipal le versement aux associations, par la commune, d’une subvention qui leur permettra de prendre en charge une partie de leurs frais de fonctionnement et/ou le financement de leurs actions.

Mme le Maire présente les différentes demandes reçus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **ACCORDE** les subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

Associations Landaises	Somme attribuée au titre de l’année 2026
Foot St-JULIEN-VAIRE	2 000.00€
BASKET St-JULIEN/VAIRE	2 000.00€
TENNIS-CLUB LANDAIS	1 500.00€
TOURNENRONS	1 100.00€
LES SAINT JU’LIENS	1 085.00€
FRANCHIR LE PAS	120.00€
<b>TOTAL</b>	<b>7 805.00€</b>

Paraphe

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 085-218502367-20260430-D2026\_04\_30\_11-DE



- **PRELEVE** les sommes correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2026 du budget principal

**Le Maire**  
**Nadia REMAUD**



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Remaud'.

**Le secrétaire de séance**  
**Amandine BISSON**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Amandine Bisson'.

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

Séance du 30 Avril 2026

Date de la Convocation  
23/04/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 17

Votes

Pour : 17  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d’Affichage  
06/05/2026

L’an deux mil vingt-six, le trente avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nadia REMAUD

**PRESENTS** : REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, RABILLÉ Patricia, ROCHEREAU Jean-Christophe, GUIMIER Loetitia, COUTANCEAU Stéphanie, MORNET Delphine, SYRAS Rudy, GAUTIER Amélie, BONNET Charlotte, LOIRET Alexandre, CHARBONNEAU Tony, BISSON Amandine, CHAILLOU Léo

**ABSENTS EXCUSES** : PILLET Aurélien, TESSIER Jean

Mme Amandine BISSON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : DROIT DE PLACE : INSTAURATION DE TARIFS**

Mme le Maire informe le conseil municipal qu’actuellement 4 camions style Food Truck / marchand ambulant ont une autorisation de droit de place à titre gratuit pour s’installer sur la place Simone Veil.

Mme le Maire précise qu’à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, les marchands ambulants / food truck seront installés sur la nouvelle place aménagée rue de Verdun / rue Jean Yole.

Mme le Maire propose de fixer une tarification.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **FIXE** , à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, la redevance d’occupation du domaine public à 20.00€ mensuel quel que soit le nombre de jour de présence
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Le Maire  
Nadia REMAUD



Le secrétaire de séance  
Amandine BISSON



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de Saint Julien des Landes

## Séance du 30 Avril 2026

Date de la Convocation  
23/04/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Votes

Pour : 12

Abstention : 1

Contre : 5

Date d’Affichage

06/05/2026

L’an deux mil vingt-six, le trente avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nadia REMAUD

**PRESENTS** : REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, TESSIER Jean, RABILLÉ Patricia, ROCHEREAU Jean-Christophe, GUIMIER Loetitia, COUTANCEAU Stéphanie, MORNET Delphine, SYRAS Rudy, GAUTIER Amélie, BONNET Charlotte, LOIRET Alexandre, CHARBONNEAU Tony, BISSON Amandine, CHAILLOU Léo

**ABSENTS EXCUSES** : PILLET Aurélien

Mme Amandine BISSON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

### Objet : CESSION DE LA PARCELLE AC N°225 RUE DES TILLEULS

Arrivée de M. Jean TESISER à 21h18

Par délibération n°D2023\_02\_23\_07, le conseil municipal avait décidé de céder les parcelles cadastrées AC n°224 (55 m<sup>2</sup>) et AC n°225 (47 m<sup>2</sup>) au prix de 100 € TTC/m<sup>2</sup>.

La parcelle AC n°224 a été vendue au propriétaire de la parcelle AC n°221 afin de créer un accès à la rue des Tilleuls dans le cadre d’un projet immobilier. L’acte de vente a été signé début 2026.

La parcelle AC n°225 devait être cédée aux propriétaires de la parcelle AC n°46 en vue d’agrandir leur propriété. Ces derniers avaient toutefois refusé l’acquisition, estimant le prix proposé trop élevé.



Aujourd’hui, ils sollicitent à nouveau la commune pour l’acquisition de cette bande de terrain de 55 m<sup>2</sup>, au prix de 50 € TTC/m<sup>2</sup>. Ils motivent leur demande par la présence de canalisations sur cette parcelle, constituant une servitude qui rendrait le terrain inconstructible.

Paraphe

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **FIXE** le prix de vente de la parcelle AC n°225 d'une superficie de 47m<sup>2</sup> au prix de 50€ TTC du m<sup>2</sup>
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

**Le Maire  
Nadia REMAUD**



**Le secrétaire de séance  
Amandine BISSON**



Département de la Vendée

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
de Saint Julien des Landes

**Séance du 30 Avril 2026**

**Date de la Convocation**  
23/04/2026

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

**Votes**

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

**Date d’Affichage**

06/05/2026

L’an deux mil vingt-six, le trente avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nadia REMAUD

**PRESENTS :** REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, TESSIER Jean, RABILLÉ Patricia, ROCHEREAU Jean-Christophe, GUIMIER Loetitia, COUTANCEAU Stéphanie, MORNET Delphine, SYRAS Rudy, GAUTIER Amélie, BONNET Charlotte, LOIRET Alexandre, CHARBONNEAU Tony, BISSON Amandine, CHAILLOU Léo

**ABSENTS EXCUSES :** PILLET Aurélien

Mme Amandine BISSON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : CRÉATION D’UN EMPLOI DE SECRÉTAIRE MÉDICAL EN CONTRAT DE PROJET**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L332-24, L332-25 et L332-26 ;

Considérant qu’il est nécessaire de recruter un agent contractuel (secrétaire médical) pour mener à bien un projet à savoir l’accueil de médecins sur la commune de Saint Julien des Landes,

Sur le rapport de Mme le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE:**

- la création à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 d’un emploi non permanent de secrétaire médical contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 11.67h/35<sup>ème</sup>).

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien un projet ou une opération identifiée Dans le cadre de la politique de soutien à l’offre de soins, la commune souhaite mettre en place un service de secrétariat médical afin d’accompagner l’installation du médecin.

Le poste s’inscrit dans une logique de service à la population et de facilitation de l’accès aux soins.

L’emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 31 mai 2027 inclus.

Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d’une durée totale de 6 ans.

Paraphe

Le contrat prendra fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
  - soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.
- 
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence au grade d'adjoint administratif (échelle C1)
  - Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
  - De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget principal – chapitre 012

**Le Maire**  
**Nadia REMAUD**



**Le secrétaire de séance**  
**Amandine BISSON**

Département de la Vendée

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
de Saint Julien des Landes

**Séance du 30 Avril 2026**

Date de la Convocation  
23/04/2026

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 18

**Votes**

Pour : 18  
Abstention : 0  
Contre : 0

Date d’Affichage  
06/05/2026

L’an deux mil vingt-six, le trente avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nadia REMAUD

**PRESENTS :** REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, TESSIER Jean, RABILLÉ Patricia, ROCHEREAU Jean-Christophe, GUIMIER Loetitia, COUTANCEAU Stéphanie, MORNET Delphine, SYRAS Rudy, GAUTIER Amélie, BONNET Charlotte, LOIRET Alexandre, CHARBONNEAU Tony, BISSON Amandine, CHAILLOU Léo

**ABSENTS EXCUSES :** PILLET Aurélien

Mme Amandine BISSON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

**Objet : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE ET LE DR EUDE**

Dans le cadre de la politique de soutien à l’offre de soins, Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu’il a été proposé au Dr EUDE de mettre en place un service de secrétariat médical afin d’accompagner l’installation du médecin.

Mme le Maire propose au conseil municipal d’établir une convention de prestation de service entre la commune et le Dr Eude, afin que le coût de l’emploi de secrétaire médical(e) soit pris en charge par le médecin.

Mme le Maire donne lecture de la convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **APPROUVE** la convention de prestation entre la commune de St Julien des Landes et le Dr EUDE tel que présenté en annexe,

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Le Maire  
Nadia REMAUD



Le secrétaire de séance  
Amandine BISSON

